

le cas échéant, les prix seront anormalement bas. Les offices de commercialisation des produits laitiers, des volailles et des oeufs ainsi que les contrôles des importations dans ces secteurs seront maintenus.

L'élimination des droits de douane aux États-Unis permettra aux fruits et légumes et aux aliments transformés produits en Ontario d'entrer plus facilement aux États-Unis. Quand à elle, l'exemption de la loi américaine sur les importations de viande bénéficiera aux producteurs de boeuf et aux entreprises de conditionnement de la viande de l'Ontario.

L'Accord de libre-échange élimine d'emblée les mesures protectionnistes relatives aux prix et aux listes de produits en ce qui a trait aux spiritueux. En ce qui a trait aux vins, ces mesures seront éliminées sur une période de sept ans. Ainsi, les consommateurs ontariens bénéficieront de prix moins élevés et d'un meilleur choix tandis que les distilleries ontariennes de classe internationale jouiront d'un meilleur accès sur le marché des États-Unis. En collaboration avec les industriels, le gouvernement a entamé une étude destinée à évaluer l'incidence de l'Accord sur la compétitivité du secteur et à permettre l'adoption d'un train de mesures spéciales appropriées.

Dans le secteur des services, l'Ontario occupe une position forte dans des domaines tels que l'ingénierie, la gestion-conseil, les télécommunications, les services informatiques, l'assurance et les services financiers. Quarante pour cent des professionnels canadiens sont établis en Ontario, où on compte notamment quelques 2 000 architectes, 32 000 ingénieurs et scientifiques et 18 000 experts-conseils.

QUÉBEC

Plus de 75 pour cent des exportations du Québec sont destinées aux États-Unis. En 1986, la valeur de ces exportations a atteint 16 milliards de dollars.

Le Québec exporte principalement les produits suivants :

- papier journal
- automobiles
- aluminium
- matériel de télécommunications
- minerais de fer et leurs concentrés
- bois d'oeuvre résineux et pâte de bois
- wagons de chemin de fer et véhicules de transport en commun
- machines, appareils et équipements
- électricité.

L'industrie forestière du Québec est fortement dépendante du marché des États-Unis. En 1986, près de 90 pour cent de la production québécoise de papier journal, soit quelques 2,4 milliards de dollars, a été vendue aux États-Unis. En outre, la presque totalité du bois d'oeuvre résineux a été achetée par les Américains, ce qui représente environ 626 millions de dollars. Enfin, plus de la moitié des exportations québécoises de pâte de papier sont destinées aux États-Unis.

Comme les autres provinces productrices de bois, le Québec a ressenti les effets des pressions protectionnistes américaines, surtout dans le domaine du bois d'oeuvre résineux. Le nouveau mécanisme de règlement des différends prévu par l'Accord de libre-échange permettra aux industriels québécois d'être traités